



Rapport de Développement Durable

(Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 Art. L. 2311-1-1)

Commune du Tampon

Année 2023

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE 2023**

Le présent document constitue le rapport sur la situation en matière de développement durable de la commune de TAMPON, en application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au développement durable et la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

PREAMBULE

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite Grenelle 2) et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux communes de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable à présenter au Conseil Municipal, préalablement au vote du budget (articles L 2311-1-1 et D 2311-15 du CGCT).

Table des matières

1. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS MENEES PAR LA COMMUNE DU TAMPON EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	6
1.1. LA COMMUNE DU TAMPON, FORTEMENT ENGAGEE DANS LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE	6
1.1.1. Projet Endémiel.....	6
1.1.2. Agrandissement du Jardin Marc Rivière	7
1.1.3. Projet d'extension du Parc des palmiers.....	7
1.1.4. Projet de réalisation d'une voie verte aux abords du RD3 tronçon chemin du DASSY et chemin François HIBON 450 ml.....	8
1.1.5. Mise en œuvre des mesures compensatoires du chantier de retenue collinaire Piton Marcelin.....	8
1.1.6. Mise en œuvre de travaux de restauration écologique sur les sites de Piton Marcellin, Parc du Volcan	9
1.1.7. Aménagement du site du Belvédère de Bois Court	10
1.1.8. Atlas de la biodiversité communale.....	11
1.1.9. Création d'une station de transfert d'énergie par pompage (STEP).....	11
1.1.10. Lauréat du Concours 2019 'Les Outremer Durables'	13
1.1.11. Aménagement du Parc du Volcan	13
1.2. REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU, D'ENERGIE ET DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	14
1.2.1. Ouverture du réseau d'eau de la retenue collinaire Piton Marcelin	14
1.2.2. Construction de la retenue collinaire Piton Sahales	14
1.2.3. État des lieux du réseau d'irrigation des pépinières et des surfaces plantées	15
1.2.4. Subvention citerne	15
1.2.5. Remplacement d'une chaudière par une pompe à chaleur Centre Klébert Picard	16
1.2.6. Mise en place de brasseurs d'air dans les écoles.....	16
1.2.7. Installation de panneaux solaires flottants au niveau des retenues collinaires tamponnaises	16
1.2.8. Modernisation de l'éclairage public routier sur toute la commune du Tampon.....	16
1.2.9. Rénovation des éclairages du stade de Pont d'Yves	17
1.2.10. Gestion des abonnements et des contrats d'énergies	17
1.2.11. Marché d'acquisition d'un lot de véhicules à faibles émissions de GES lancé	17
1.2.12. Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BGES)	17
1.3. AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES TAMPONNAIS	18
1.3.1. Action « Plante Zordi pou domoun »	18
1.3.2. De nouvelles aires de jeux pour les enfants	18
1.3.3. Études sur la reconquête du corridor écologique sur le tracé de la RN3 de la tour des Azalées jusqu'à la source Reilhac tronçon de 20 km.....	19
1.3.4. Études sur le développement des espaces culturels sur le territoire.....	19
1.3.5. Favoriser la pratique du sport sur le territoire communal	19
1.4. PRESERVATION DU CAPITAL SANTE DES TAMPONNAIS	20

1.4.1. Gestion de la crise sanitaire Covid-19.....	20
1.4.2. Lutte contre la dengue.....	20
1.5. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET TOUTE FORME D'EXCLUSION.....	21
1.5.1. Aides sociales.....	21
1.5.2. Accompagnement des jeunes déscolarisés.....	21
1.5.3. Lutte contre l'illectronisme.....	21
1.5.4. Soutien à la parentalité.....	21
1.6. COHESION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE.....	22
1.6.1. Lien social.....	22
1.6.2. Politique de la ville.....	22
1.7. ACCES ET PARTICIPATION DE TOUS PUBLICS A DES ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES, DE LOISIRS.....	24
1.7.1. Centres de loisirs et sports vacances.....	24
1.8. ACCES EGAL AU TERRITOIRE A L'EMPLOI ET AUX SERVICES URBAINS.....	25
1.8.1. Les « Mardi Nou Lé Là ».....	25
1.8.2. Construction de 4 crèches.....	25
1.8.3. Une grainothèque à Bérive.....	25
1.8.4. Une maison d'activités socio-culturelles au 27 ^{ème} Km.....	25
1.9. ACTIONS FAVORISANT L'EMPLOI LOCAL.....	26
1.9.1. Des critères d'évaluation visant l'éco-responsabilité dans le cadre des marchés publics lancés par la collectivité.....	26
1.9.2. Soutien aux associations locales mobilisant des fonds pour l'insertion.....	26
1.9.3. Les Grands projets de la collectivité pour dynamiser l'économie des Hauts.....	26
1.10. PROMOTION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE.....	26
1.10.1. Soutien aux acteurs associatifs œuvrant dans le secteur de l'économie circulaire et solidaire.....	27
1.10.2. Anti-gaspillage alimentaire.....	27
2. MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, PROGRAMMES ET ACTIONS AU REGARD D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	27
3. DEMARCHE DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE.....	28
3.1. ELABORATION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE.....	28
3.1.1. Proposition d'un bilan annuel dans le cadre d'un bilan annuel présenté préalablement aux débats sur le projet de budget et sur la situation en matière de développement durable prévu à l'article L 2911-1-1 du code général des collectivités.....	29
ANNEXE 1 : Inventaires des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine de la Commune du Tampon (SCOPE 1 et 2).....	30

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 974-219740222-20240224-03_20240224-DE



La Commune du Tampon est une ville reconnue pour sa qualité de vie, la beauté de son patrimoine naturel et de ses paysages des Hauts. Avec près de 88 000 habitants, le Tampon est aujourd'hui l'une des communes les plus importantes de La Réunion et sa dimension dans la microrégion SUD lui confère une position stratégique.

Dynamique et attractive, elle comptera 20 000 habitants supplémentaires d'ici 20 ans selon les projections. Répondre à ses besoins nouveaux en termes de logements, de déplacements, de services, d'activités, d'éducation, d'infrastructures, de création d'emplois tout en préservant notre patrimoine naturel est un défi que souhaite relever la Commune de manière durable.

Il est primordial d'anticiper ces changements et de mettre en œuvre des actions qui garantissent le développement équilibré et cohérent de notre commune tout en visant la cohésion sociale et le maintien d'un environnement de qualité.

Le présent rapport présente l'ensemble des politiques publiques, des orientations, des programmes ainsi que les nombreuses actions (au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes) menées par la Commune du Tampon pour répondre aux cinq enjeux globaux de développement durable qui sont les suivants :

Enjeu 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;

Enjeu 3 : Épanouissement des êtres humains ;

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;

Enjeu 5 : Dynamiques de développement des modes de production et de consommation responsables.

1. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE DU TAMPON EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1.1. LA COMMUNE DU TAMPON, FORTEMENT ENGAGEE DANS LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

Enjeu 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.1.1. Projet Endémial

Le projet Endémial consiste à créer un corridor écologique de plantes mellifères de 36 km de long, appelé « route mellifère » allant de 400 à 1600 m d'altitude, et 4 « jardins endémiques » représentant les 4 habitats naturels qui existaient auparavant en ces lieux.

Le long de la route mellifère seront plantées des espèces indigènes et endémiques de La Réunion qui sont mellifères. En fonction de l'altitude, le type de végétation varie et une palette végétale inspirée des milieux naturels sera sélectionnée afin de construire une séquence paysagère qui offrira aux usagers un paysage différent selon l'altitude et les périodes de floraison des espèces plantées. Ce seront au total 60 000 arbres et arbustes d'une quarantaine d'espèces différentes qui seront plantés en bords de route.

Les jardins endémiques seront composés d'une diversité d'espèces représentatives des habitats naturels qui étaient présents historiquement dans le secteur. Ce sont plus de 9 000 arbres et arbustes qui seront plantés dans ces 4 jardins représentant plus de 150 espèces indigènes et endémiques différentes.

En 2023, l'inventaire des forêts témoins et des futurs jardins endémiques, le géo-référencement des semenciers ainsi que la sélection des espèces à planter ont été réalisés. Le développement des itinéraires techniques de production, la récolte des semences des espèces ciblées dans le cadre du projet et la production de plants est en cours avec 55 000 plants endémiques qui sont produits au sein des pépinières communales.

En 2023, une notification de convention a abouti entre la commune du TAMPON et la Société publique locale écologique et développement durable des espaces naturels (SPL EDDEN) pour le contrat de prestations intégrées pour la récolte et la transmission de diaspores de plantes indigènes pour le projet endémial.

Au total, ce sont plus de 150 espèces et 60 000 arbres et arbustes de La Réunion qui seront plantés. Cet itinéraire pourra à terme faire l'objet d'un circuit de découverte de la flore de la Réunion et de ses nombreux usages traditionnels.

1.1.2. Agrandissement du Jardin Marc Rivière

La municipalité du Tampon a souhaité agrandir le jardin des plantes médicinales, aromatiques et endémiques Marc Rivière à Terrain Fleury. Les travaux ont été réalisés grâce à la mise en place d'un chantier d'insertion s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville. Ce sont 11 personnes qui ont ainsi été embauchées pour une durée de 12 mois. Objectif : impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier par une formation spécifique portant d'une part, sur la réalisation d'un parcours accessible aux personnes à mobilité réduite au sein du jardin, et d'autre part, par le développement d'une signalétique moderne permettant d'avoir accès à du contenu numérique sur les plantes (leur spécificité, leur histoire, leurs vertus médicinales...). Le terrain a été retravaillé afin d'accueillir des espèces endémiques et indigènes (bois de judas, bois d'arnette, bois de négresse...). Ce sont plus de 650 plantes issues des pépinières municipales qui ont été mises en terre. Une clôture, des chicanes, des murets en moellon, un petit escalier et un cheminement en bois ont été réalisés par les ouvriers en insertion.

Ce nouvel équipement qui participe à l'amélioration du cadre de vie des Tamponnais a été livré en décembre 2021.

Les travaux de réalisation pour la mise en place d'hôtel à insectes ont été réalisés en début d'année 2023 avec la participation des enfants d'écoles primaire du TAMPON. Une étude complémentaire sur la mise en place de nichoirs à oiseaux est en cours, les panneaux explicatifs sur la biodiversité du site, ainsi qu'un projet de lutte contre les espèces exotiques envahissantes aux abords de la ravine avec une replantation massive du cortège endémiques de la zone (bois d'olive, latanier rouge...)

1.1.3. Projet d'extension du Parc des palmiers

Le Parc des palmiers actuel, situé dans le quartier de Dassy est ouvert au public depuis une dizaine d'années. Il abrite une collection de palmiers du monde de près de 8 hectares. Ce véritable poumon vert de la commune du Tampon fait l'objet d'un projet d'extension sur 12 hectares supplémentaires. L'objectif est d'implanter plus de 40 000 palmiers représentant plus de 1250 espèces différentes afin de constituer une des collections les plus importantes de palmiers au monde qui jouera également un rôle de conservatoire mondial des palmiers. La réalisation des travaux d'aménagement est en phase de réception et a permis de :

- de réaliser des cheminements et des aménagements paysagers intégrés en plantant plus de 40 000 palmiers qui sont en cours de plantation
- de réaliser une entrée majestueuse au niveau de la rue Charles Baudelaire CD3 et 145 places de parking supplémentaires (dont 9 PMR)
- d'aménager une esplanade/belvédère 180 m sur 25 m de large

Un ensemble de mesures ont été étudiées afin de réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement.

En 2021, les démarches réglementaires pour obtenir le permis d'aménager ont été accordées : dépôt du permis d'aménager, dépôt de l'étude d'impact qui a été jugée recevable, réception de l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale et réponse à cet avis et enfin lancement de l'enquête publique qui s'est achevée le 21 janvier 2021.

Une demande de convention avec financement FEADER a été accordé à hauteur de 2 800 000, 00 euros.

Montant du projet 7 854 000,00 euros TTC

Les travaux des lots 1, 2 , 3 et 4 ont été réceptionnés :

Lot 1 Terrassements et aménagements paysager et réseaux divers

Lot 2 Voirie en béton

Lot 3 Cheminements et circulations en béton

Lot 4 Electricité Courant fort et courant faible

Des avenants de travaux complémentaires pour l'ensemble des lots ont été réalisés afin de conforter l'aménagement paysager et de respecter les mesures environnementales.

1.1.4. **Projet de réalisation d'une voie verte aux abords du RD3 tronçon chemin du DASSY et chemin François HIBON 450 ml**

A l'occasion des travaux d'extension du parc des palmiers, dont l'entrée principale se fait par la Route départementale n°3 (RD 3), par délibération du 25 février 2023 n° 23-20230225, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Commune et le Département de La Réunion en vue de l'aménagement en mode doux de la Rue Charles Baudelaire - RD3 entre le chemin François Hibon et le chemin Dassy. Il s'agit de réaliser au droit du parc des palmiers une voie verte avec piste cyclable et cheminement piéton sécurisés.

La maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux de création d'une voie verte a été confiée à la Commune, par délibération de son Conseil municipal du 27 mai 2023 (affaire n° 15-20230527).

Les travaux ont été notifiés le 27 juin 2023 à son titulaire et devraient se terminer pour le 15 décembre 2023.

Le montant de l'opération est de 1 099 659,44 € TTC.

En cours de **chantier, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux non-prévus initialement :**

Le Département (services de l'UTR Sud) a demandé des travaux d'aménagement complémentaires afin de sécuriser la voie verte sur la partie allant de l'accès à l'entrée principale du parking du parc des palmiers au chemin François Hibon.

Les travaux de sécurisation entraînent une plus-value au marché s'élevant à 115 540,32 TTC.

Nouveau montant du marché : 1 215 199,76 € TTC soit 10.507 % de plus du marché initial.

Ces travaux seront financés par le département à hauteur de 74 % du montant du marché.

L'installation de 15 mats solaires ont été installés pour la mise en sécurité du tronçon pour l'éclairage de la voie verte ainsi que la RD3.

La plantation d'un alignement de 80 palmiers de la reine a permis d'embellir cette opération.

1.1.5. **Mise en œuvre des mesures compensatoires du chantier de retenue collinaire Piton Marcelin**

Le chantier ayant permis la création d'une nouvelle retenue collinaire de grande capacité à la Plaine des Cafres a impacté des surfaces abritant des espèces indigènes et endémiques. La Commune s'est engagée

à mettre en place des mesures compensatoires à la fin du chantier espèces invasives sur 20 Ha et à replanter 30 000 arbres et arbustes de la végétation présente à proximité. C'est l'association JADES qui a été sélectionnée pour son savoir-faire dans ce domaine pour mettre en œuvre ces mesures. Une convention avec association JADES atelier chantier d'insertion composé de 12 ouvriers assure les travaux de lutte et de production de plants. Un espace communal, deux grandes serres insect-proof ainsi qu'une subvention leur ont été attribués pour qu'ils puissent atteindre les objectifs fixés.

1.1.6. Mise en œuvre de travaux de restauration écologique sur les sites de Piton Marcellin, Parc du Volcan

En 2023, la collectivité a retenu l'association JADES pour la réalisation des travaux de restauration écologique sur les sites Piton de Marcellin et du Parc du volcan à la Plaine des Cafres dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion et d'un Chantier d'insertion.

- ACI « Préservation et valorisation du patrimoine endémique des hauts »

L'atelier chantier d'insertion (ACI) mis en œuvre par l'association JADES prévoit de mettre en activité 18 personnes par an sur une durée de 5 ans, scindée en deux périodes :

- 2023-2025 : tranche 1
- 2026-2028 : tranche 2

Soit un total de 90 personnes embauchées et formées à l'issue des 5 ans.

La demande de subvention permettant le fonctionnement de cet ACI est renouvelée annuellement.

Les activités suivantes sont menées par les équipes de JADES dans le cadre de cet ACI :

1. Production horticole d'espèces indigènes et endémiques de La Réunion, à raison de 18 000 plants/an ;
2. Plantation des espèces produites en pépinière sur les zones identifiées dans le cadre des mesures compensatoires de Piton Rouge et sur le périmètre du futur parc du Volcan, en complément des plantations déjà prévues dans le cadre du projet d'aménagement ;
3. Levée des freins socio-professionnels s'opposant à l'employabilité des salariés en insertion ;
4. Vente des plantes produites ;
5. Construction d'un projet professionnel pour chaque salarié.

Soit un montant total de **490 603 €** pour la période de janvier à décembre 2023.

- Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Le chantier d'insertion mis en œuvre par l'association JADES prévoit de mettre en activité 12 personnes sur une durée de 11 mois.

La demande de subvention permettant le fonctionnement de ce chantier d'insertion se fait également annuellement.

Le Chantier d'Insertion consiste en :

1. la lutte contre les espèces exotiques envahissantes du périmètre de Piton Rouge;
2. la lutte contre les espèces exotiques envahissantes du périmètre du Parc du Volcan ;
3. le ramassage des déchets verts issus de la coupe et leur mise en tas sur les périmètres de lutte précités ;

4. la levée des freins socio-professionnels s'opposant à l'employabilité
5. la construction d'un projet professionnel pour chaque salarié.
6. la tonte des différents espaces ;

Ces actions permettent aux personnes éloignées de l'emploi de développer des connaissances en terme de flore indigène, et l'opportunité de découvrir les nombreux métiers liés à la biodiversité.

Les actions réalisées se présentent sur trois axes :

- Le chantier de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, notamment dans le cadre des mesures compensatoires sur Piton Marcelin, et la préservation des espaces de forêts de bois couleur des hauts sur le Parc du volcan. Les espèces invasives les plus répandues sur le territoire sont principalement : l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), la Grenadine banane (*Passiflora tripartita*) et le Bringellier marron (*Solanum mauritianum*). Les surfaces traitées s'élèvent à 112,4 ha dont 11,8 ha sur le périmètre de Piton Rouge ;
- Plantation de plus de 7000 plants sur le Parc du Volcan ;
- Production de 20 000 plants d'espèces endémiques ;

Enjeu 3 : Epanouissement des êtres humains

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

1.1.7. Aménagement du site du Belvédère de Bois Court

Le belvédère de Bois Court est un site exceptionnel dans les hauts du Tampon à environ 1400 mètres d'altitude. Il constitue un observatoire remarquable des remparts et de la vallée où l'îlet de Grand-Bassin se situe en contrebas.

Les travaux de réaménagement de cet espace ont été réalisés entre 2022 et 2023 sous maîtrise d'ouvrage communale pour un coût total de 5,585 M€.

L'aménagement comprend les séquences suivantes :

- le traitement paysager par les plantes endémiques,
- des sentiers d'interprétation en scories,
- des espaces de détente et de contemplation,
- un axe tertiaire d'échanges au niveau de la voirie locale et de la RD70,
- 20 nouveaux kiosques à vocation commerciale;
- 300 places de parking pour véhicules légers avec des dalles alvéolées dont 12 PMR en enrobés ainsi que de 8 places pour les bus ;
- deux giratoires marquant d'une part l'entrée du site et l'autre servant de tampon entre zone piétonne et zone circulaire;
- une structure de chaussée type T3+ conforme à la norme NF P 98-082 ;
- une voie de circulation piétonne en béton drainant autour des commerces, ainsi qu'un cheminement PMR depuis la RD70 jusqu'au point de vue,

- des signalisations de jalonnement de police et d'information,
- de divers ouvrages de génie civil, tel que les murs de soutènement.
- des réseaux de collecte et de rétention des eaux pluviales du projet, de type bassins de rétention avec séparateurs à hydrocarbures ou équivalent.

Enfin, en complément de ces travaux, l'installation d'une nouvelle horloge hydraulique ainsi qu'une plateforme de verre sont prévus pour le premier semestre 2024.

Ce projet de refonte de l'espace public permettra de dynamiser et donner une nouvelle impulsion au développement touristique de la Plaine des Cafres.

1.1.8. Atlas de la biodiversité communale

La commune du Tampon est riche d'une flore indigène. Les relevés du CBNM (Conservatoire Botanique National des Mascariens) indiquent que le Tampon abrite 560 plantes vasculaires indigènes dont 215 sont endémiques strictes de La Réunion. Soit, 65 % de la flore autochtone de la Réunion (867 indigènes, CBNM 2016) peut être observée au Tampon.

A noter également que le gradient altitudinal de la commune, qui s'étend entre 400m et 2400m d'altitude, permet une représentation quasi complète des écosystèmes forestiers de La Réunion : forêt semi sèche en basse altitude, forêt de bois de couleurs des Hauts (800-2000m) et végétation éricoïdes d'altitude (>1000m).

Le Tampon abrite également une faune remarquable avec notamment la présence d'une colonie de Pétrel Noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*). Espèce endémique de l'île de La Réunion, en danger critique d'extinction au niveau mondial depuis 1994, elle a récemment été classée parmi les 15 espèces qui ont le plus de risques de disparaître dans les prochaines années (Parc National Réunion, Life + Pétrel 2015). C'est donc une urgence de conservation au niveau mondial. Actuellement la taille de la population du Pétrel noir de Bourbon est probablement comprise entre 10 et 50 couples uniquement.

Fort de ce constat, début 2023, la Commune a décidé de candidater à l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), qui soutient financièrement les communes s'engageant dans cette démarche.

L'atlas a donc pour objectif de mettre en lumière les enjeux de biodiversité et les continuités écologiques locales de la Commune afin de les mieux prendre en compte dans les futurs projets communaux.

La Commune a obtenu une subvention de 46 000€ pour un coût total estimé à 57 500€ pour la période 23/03/2023 au 31/12/2025 et va lancer prochainement une AMO pour l'assister dans cette démarche.

1.1.9. Création d'une station de transfert d'énergie par pompage (STEP)

La commune du Tampon a un fort potentiel de développement des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) du fait de la présence de retenues collinaires de fortes capacités ainsi que du fort dénivelé de son territoire.

En effet, les STEP possèdent à minima deux réservoirs situés à des altitudes différentes. Leurs équipements permettent de stocker de l'énergie sous forme potentielle en pompant l'eau du réservoir inférieur vers le réservoir supérieur lorsque la demande est faible ou le coût de l'énergie peu élevé. Inversement lorsque la demande est forte ou le prix du kWh élevé, elles restituent de l'électricité au réseau en turbinant l'eau du réservoir supérieur (*source : TOURNERY J-F, 2015 dans encyclopédie des énergies*).

La figure ci-dessous illustre ce fonctionnement.

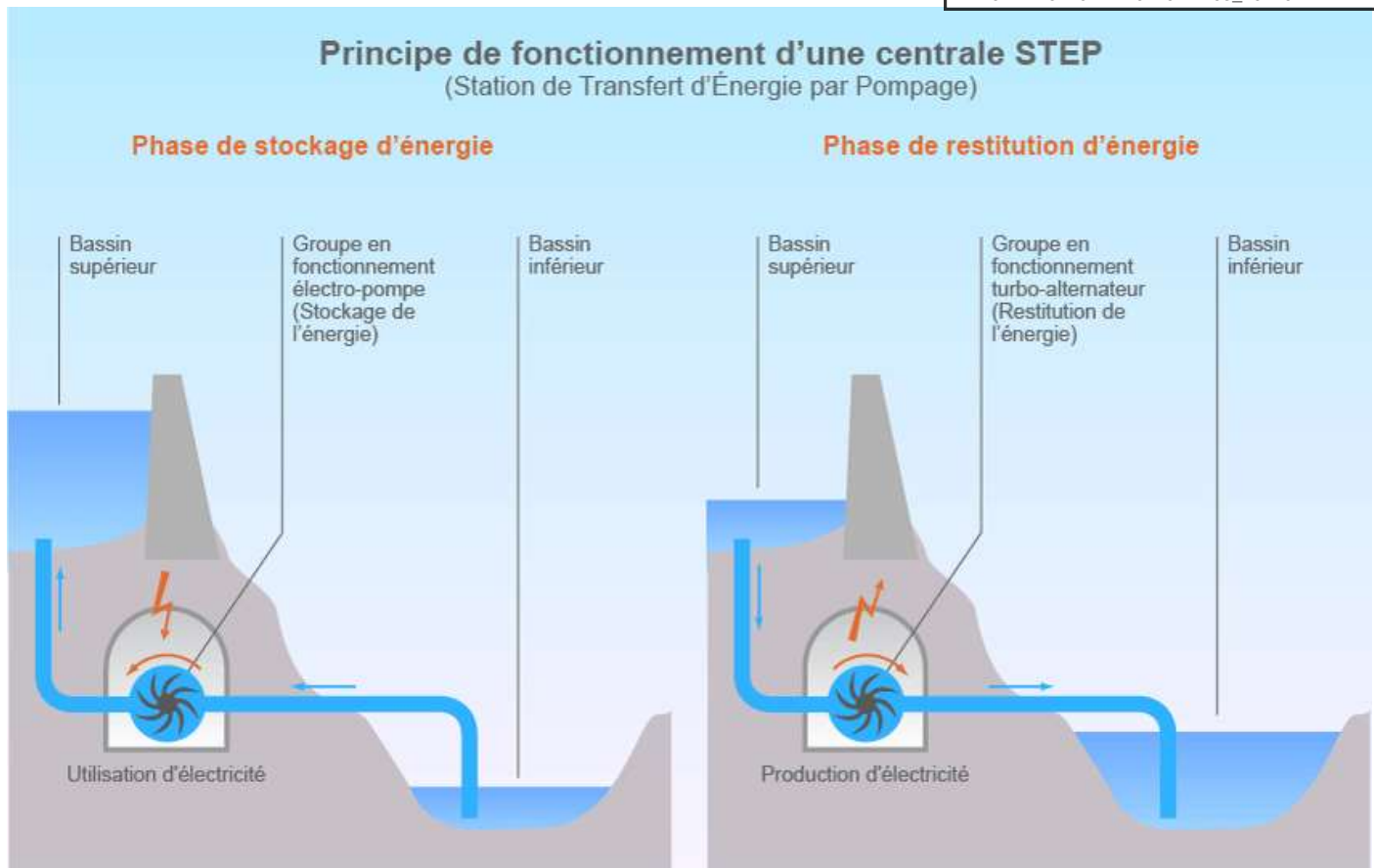


Figure 1 : illustration du fonctionnement d'une STEP (source : connaissance des énergies)

Grâce à leur fonction de stockage, ces installations contribuent à maintenir l'équilibre entre production et consommation sur le réseau électrique, tout en limitant les coûts de production lors des pics de consommation. A l'heure actuelle, le transfert d'énergie par pompage hydraulique est la technique la plus mature de stockage stationnaire de l'énergie (source : connaissance des énergies).

A ce jour, sur le territoire communal, 3 sites potentiels ont été identifiés pouvant représenter une puissance installée de l'ordre de 6 à 12MW chacun. Il s'agit des sites suivants :

- Le belvédère de Grand Bassin ;
- La retenue collinaire des Herbes Blanches ;
- La retenue collinaire de Piton Marcelin ;

Afin de préciser ces potentiels, une étude de faisabilité technico-économique a été confiée au BET Artélia en 2023. La commune bénéficie d'un financement de l'ADEME à hauteur de 70 % (26 075,00€).

Cette étude comprendra :

- Le pré-dimensionnement des unités de turbinage et de pompage ;
- La proposition de tracé de conduites forcées, en prenant en compte les contraintes réglementaires et notamment les servitudes à établir ;
- Le cadrage réglementaire de cette installation ;

- L'estimation du coût d'investissement et d'exploitation ;
- Le planning prévisionnel du projet ;

Les contraintes liées à l'installation de deux centrales photovoltaïques flottantes sera pris en compte (cf .ci-après).

1.1.10. Lauréat du Concours 2019 'Les Outremer Durables'

• Etude sur la mise en place de panneaux photovoltaïques flottants

La Commune du Tampon a reçu en décembre 2019 le premier prix de l'édition 2019 du concours « les Outremer durables » qui vise à mettre en lumière les projets exemplaires en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité. Ce prix est venu récompenser le travail et l'engagement de la Commune en faveur de la préservation de son patrimoine naturel et de la reconquête de la biodiversité sur son territoire. Afin de renforcer et d'étendre ses ambitions au développement des énergies renouvelables sur son territoire, tout en contribuant à la transition énergétique sur l'île, la Commune du Tampon a décidé de valoriser une partie de son patrimoine.

Aussi, la Commune a lancé en 2020 un appel à projet afin de valoriser les surfaces de deux retenues collinaires de Piton Marcelin et des Herbes Blanches.

- Piton Marcelin

Akuo Energy, lauréat de cet appel à projet, propose l'installation d'une centrale photovoltaïque de 2,2 MWc pour une production de 3300MWh/an sur une surface totale de 2ha.

- Herbes Blanches

Total Energies, lauréat de cet appel à projet, propose l'installation d'une centrale photovoltaïque de 3MWc pour une production de 5000MWh/an sur une surface totale de 2ha.

1.1.11. Aménagement du Parc du Volcan

Après l'étape d'enquête publique, menée du 26 juin au 9 août inclus, le commissaire enquêteur a rendu le 31 août un **avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale unique portant sur les travaux de réalisation du parc du Volcan. Fort de dynamiser le territoire, la Commune poursuit ses démarches pour concrétiser ce projet qui bénéficie d'un soutien financier de l'Europe.

L'objectif de ce projet nature, niché à 1600 mètres d'altitude à Bourg-Murat est d'offrir aux visiteurs :

- Un nouvel espace aménagé pour découvrir ou redécouvrir en famille la beauté des paysages des Hauts ;
- Un lieu convivial adapté à l'environnement du lieu, en accès libre placé sous le signe de la découverte des plantes endémiques, de la détente, la contemplation, et des activités de pleine nature ;
- Il permettra de créer des emplois directs et 3 fois plus d'emplois indirects.

L'aménagement du parc végétal s'étend sur environ 18 hectares et sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce projet contribuera au développement économique et à la préservation de la biodiversité du territoire communal et notamment des Hauts. Le Parc profitera à l'ensemble des Tamponnais, des Réunionnais et des visiteurs de la zone Océan Indien. Il s'inscrira dans une dimension touristique identitaire de la Plaine des Cafres.

La mise en œuvre de la première phase opérationnelle de réalisation du plan de gestion de l'eau de 2023, concerne la partie ouest et sud de l'aménagement prioritaire qui représente

1.2. REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU, D'ENERGIE ET DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Enjeu 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.2.1. Ouverture du réseau d'eau de la retenue collinaire Piton Marcelin

L'eau potable est encore utilisée pour les besoins d'arrosage des agriculteurs tamponnais. Pour limiter les coupures d'eau en période de pénurie, la municipalité s'est engagée dans un programme pluriannuel d'investissement pour le développement de retenues collinaires de grande capacité. L'objectif est de capter l'eau de ruissellement pour couvrir les besoins en eau des producteurs locaux.

Les travaux de la retenue collinaire Piton Marcelin (350 000 m³) se sont achevés en 2020. L'ouverture du réseau d'eau captée depuis cette retenue s'est faite en décembre 2020. Ce sont 350 000 m³ d'eau qui ont été distribués aux agriculteurs, ce volume d'eau a permis d'irriguer une surface de 200 ha.

Les travaux pour la création de retenues supplémentaires au niveau du Piton Sahales (350 000 m³) et du Piton Villiers (100 000 m³) ont démarré en 2023. Ils devraient s'achever en 2024.

1.2.2. Construction de la retenue collinaire Piton Sahales

La desserte en eau dans les hauts du Tampon représente toujours un enjeu important auquel se rattachent les problématiques de maintien et de développement de ces espaces ruraux, au plan agricole mais également au plan socio-économique.

Les besoins d'irrigation, sur la Plaine des Cafres, ne sont pas satisfaits et les projets de développement agricole restent freinés par l'insécurité de la ressource en eau.

Dans ce contexte, la commune a réalisé en 2017 un schéma directeur d'irrigation. Le diagnostic réalisé à l'échelle du territoire tamponnais a permis notamment de mettre en évidence que les besoins agricoles ne sont pas couverts. Les volumes annuels nécessaires seraient évalués à 1 170 000 m³.

Pour répondre à ces besoins et ainsi diminuer la part d'utilisation du réseau d'eau potable, il avait alors été retenu la construction de trois autres retenues collinaires de grande capacité :

- ♣ Piton Manuel (2 retenues) : 800 000 m³
- ♣ Piton Mahot : 70 000 m³
- ♣ La réalisation d'une retenue de 100 000 m³ (retenue Piton Villiers III)

♣ Piton Sahales : 350 000 m³

Ces ouvrages permettront de réduire le déséquilibre entre ressources et besoins en eau estimé aujourd'hui à 1 170 000 m³ par an.

Ainsi, en comblant le déficit en eau, l'irrigation permettra la mise en valeur de nouvelles zones à vocation agricole et favorisera l'augmentation des rendements déjà cultivés sur la Plaine des Cafres mais tributaires des aléas climatiques.

Cette année, débutent les travaux de construction de la nouvelle retenue collinaire Piton Sahales (Calendrier des travaux : de septembre 2023 à décembre 2024).

Cet ouvrage de stockage est destiné à assurer un volume tampon supplémentaire de 350 000 m³.

Il s'agit d'une réserve motivée tout d'abord pour compléter l'alimentation du périmètre d'irrigation des Herbes Blanches sur les secteurs Bois court, Tunnel et Pont-Yves.

Le projet se situe sur une zone agricole en rive gauche du Bras de Pontho, à l'Est du lieu-dit, Bourg Murat. L'accès au site du projet s'effectue depuis la RN3 puis par le chemin communal Doret.

Le potentiel irrigué projeté est de 200 ha supplémentaires.

1.2.3. État des lieux du réseau d'irrigation des pépinières et des surfaces plantées

Un état des lieux des différents systèmes d'irrigation installés au niveau des pépinières communales et des différentes surfaces plantées a été réalisé afin de définir un programme de rénovation visant une optimisation de la consommation en eau. Le but est de limiter les fuites non détectées, de déclencher le système d'arrosage en fonction d'un certain seuil critique d'humidité du sol à l'aide de nouvelles technologies. En prévision 25 % d'économie d'eau avec la mise en place d'un système intelligent sur commande WIFI.

Des travaux de branchement et de mise en place d'un nouveau concept d'économie de gestion différenciée à l'aide d'une connexion WIFI ont démarré sur le parc des palmiers en novembre 2023

1.2.4. Subvention citerne

La ville à instaurer une aide à l'acquisition d'un réservoir afin que chaque usager tamponnais puisse bénéficier d'un stockage d'eau. Cette subvention s'applique sur les accessoires qui équipent la citerne et notamment le collecteur d'eau pluviale.

Ces dispositifs visent à diminuer l'impact de l'artificialisation des sols vis à vis des eaux pluviales et de disposer d'une ressource en eaux complémentaire aux différents réseaux en eau de la ville du Tampon (pour information ces réseaux ont été sécurisés au fil du temps avec les interconnexions de différents captages, créations de réservoirs supplémentaires, ...). En particulier, cette ressource peut être mobilisée en cas de dysfonctionnement du réseau lors d'épisodes cycloniques.

Cette année, **52** foyers ont bénéficié de la subvention, soit un total de **17 296.22 €** reversé au titre de l'aide à l'acquisition de citerne, soit une moyenne de **332,00 €** par dossier.

1.2.5. Remplacement d'une chaudière par une pompe à chaleur

Des travaux ont été réalisés afin d'améliorer le chauffage de la piscine de Klébert Picard grâce à l'installation d'une pompe à chaleur.

Le coût des travaux s'élevait à 648 000,00 € TTC financée à hauteur de 80%.

1.2.6. Mise en place de brasseurs d'air dans les écoles

Des brasseurs d'air ont été mis en place dans les classes maternelles et primaires de 5 écoles. Un équipement de 412 ventilateurs pour 103 salles de classes ont été fournis pour les écoles élémentaires de Bras Creux, Jules ferry et pour les écoles maternelles de Trois Mares Georges Besson , du Petit Tampon et de Pont d'Yves.

Le coût des travaux s'élevait à 165 000,00 €.

1.2.7. Installation de panneaux solaires flottants au niveau des retenues collinaires tamponnaises

La municipalité souhaite faire l'acquisition de panneaux photovoltaïques flottants pour les installer sur les plans d'eau des deux retenues collinaires Piton Marcelin et Herbes blanches. C'est le groupe AKUO qui est en charge de ce dossier qui a pour finalité la production d'énergie solaire. Ce sont 6 Mégawatts qui pourraient être injectés dans le réseau EDF pour alimenter le village de Bourg Murat. Le coût estimé d'investissement est de 3,5 millions d'euros.

1.2.8. Modernisation de l'éclairage public routier sur toute la commune du Tampon

Suite à la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et d'un Diagnostic du parc d'éclairage, la commune du Tampon a réalisé en 2023 les travaux de modernisation de l'éclairage public sur son territoire. Ce projet s'inscrit dans un programme d'économies d'énergies et de préservation de la biodiversité.

La rénovation du parc d'éclairage public (plus de 4700 points lumineux) vise à diminuer la consommation énergétique et ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Pour information, la consommation électrique de l'éclairage public routier en 2021 était de plus de 585 MWh (soit une émission correspondant à 768 tonnes d'équivalent CO2). Cette opération va également permettre de diminuer la pollution lumineuse et ainsi de limiter les nuisances sur la faune et la flore.

En particulier, la mise en place d'un pilotage sur certaines zones vise à limiter les échouages des pétrels lors des périodes d'envol des jeunes, fixées par le calendrier SEOR identifiant les périodes de forte sensibilité.

L'opération est estimée à **7 996 263,33 € HT**

La prime économie d'énergie d'EDF est de **1 910 000,00 €**

Le **FEDER** subventionne à hauteur de **3 303 981,00 €**

La part communale est chiffrée à **2 782 282,33 €**

La phase opérationnelle débutera au 1^{er} trimestre 2023.

1.2.9. Rénovation des éclairages du stade de Pont d'Yves

Le stade de Pont d'Yves fait actuellement l'objet de travaux de modernisation. Les anciens mâts vétustes et leurs éclairages ont été déposés afin d'être remplacés par du matériel d'éclairage de dernière génération. En effet, les projecteurs sont de type LED avec système anti-éblouissement. Les optiques sont adaptées pour réduire les ombres et obtenir une visibilité maximale entre l'intersection des diagonales des mâts.

Cette technologie permet une économie d'énergie sur les consommations électriques de presque 60 % pour un niveau d'éclairage supérieur. Il permettra ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Coût du projet : 155 433,85 € TTC ; le chantier est actuellement en cours, la réception des travaux est prévue au 1^{er} trimestre 2023

1.2.10. Gestion des abonnements et des contrats d'énergies

La ville possède **503** contrats d'électricités (Bâtiment, Eclairage public, sites sportifs, ...) et **319** contrats d'eau. Le suivi de ces contrats se fait régulièrement avec chaque opérateur afin d'optimiser les coûts d'abonnement. Cette démarche est particulièrement nécessaire sur la partie électrique.

En effet, c'est dans le cadre de la transition énergétique qu'EDF a proposé à la ville une sélection de 11 contrats qui ont été re-calibrés sur un tarif dédié de « Transition Énergétique », permettant ainsi une économie estimée à environ 100 000 €/ an.

1.2.11. Marché d'acquisition d'un lot de véhicules à faibles émissions de GES lancé

Les véhicules thermiques émettent des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère suite à la combustion des énergies fossiles. La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi d'orientation des mobilités imposent aux acteurs publics une part de véhicules à faibles émissions.

En 2023, un marché de renouvellement de véhicules va être lancé. Il comprend un lot de véhicules à faibles émissions. La municipalité souhaite faire l'acquisition de 10 véhicules électriques, pour la mise à disposition aux visiteurs du Parc des palmiers et de bornes de recharges pour véhicules électriques.

1.2.12. Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BGES)

En 2023, la commune du Tampon a réalisé son bilan des émissions de gaz à effet de serre sur l'année 2022 (chiffres détaillés en Annexe 1). Ce bilan couvre les scopes 1 et 2, notamment les émissions directes liées au fonctionnement de l'entreprise ainsi que les émissions indirectes liées à l'énergie. L'inventaire a permis de quantifier les émissions, dues en majeure partie à la consommation électrique sur les locaux de la Commune et à la consommation de carburant par le parc automobile.

- Les directions concernées par l'inventaire sont :
- La voirie, énergie et logistique
- L'environnement
- L'architecture, urbanisme et super-structure
- L'aménagement du territoire
- La cellule des Grands Projets

Afin de se conformer à la législation, la commune envisage de passer une convention avec la SPL pour le SCOPE 3 début d'année 2024.

1.3. AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES TAMPONNAIS

Enjeu 3 : Epanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.3.1. Action « Plante Zordi pou domoun »

Dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif proposé par les éducateurs de rue du CCAS, l'action « Plante Zordi Pou Domoun » a été mise en place sur le secteur de la Plaine des Cafres. Il s'agit de proposer diverses prestations (jardinage, taillage de haies, débroussaillage, désherbage, embellissement), aux personnes isolées, en rupture familiale, âgées et/ou qui sont en situation de handicap. Cette action a un double objectif : aider les Tamponnais identifiés par le CCAS à entretenir leur jardin et sortir les jeunes de l'inactivité. Le projet permet également de promouvoir la solidarité intergénérationnelle.

1.3.2. De nouvelles aires de jeux pour les enfants

Le programme de réhabilitation et de création des aires de jeux se poursuit au Tampon. Quatre nouvelles aires ont été livrées au mois de juin 2021 : l'une sur le quartier de Bras creux, une autre aux Araucarias, et une autre sur le secteur du 14 ème km et Bras de Pontho. Une bonne nouvelle pour les petits Tamponnais.

- Bras creux - Coût : 301 400,00 € livrée 29 avril 2021

Cette aire peut accueillir jusqu'à 116 joueurs (enfants, adolescents et accompagnants). Elle comprend 12 jeux multifonctions (3 jeux à thème, 2 balançoires, 1 jeu à bascule, 1 trampoline) pour les enfants à partir de 1 an, ainsi que 4 jeux à dominante sportive (4 jeux fitness) accessibles à partir de 14 ans.

- Araucarias - Coût : 239 000,00 €

Elle peut accueillir jusqu'à 116 joueurs (enfants, adolescents et accompagnants). Elle comprend 9 jeux multifonctions (3 jeux à ressorts, 1 jeu à rotation, 1 balançoire, 2 jeux à cordes, 1 jeu bascule) pour les enfants à partir de 1 an, ainsi que 1 jeu à dominante sportive accessible à partir de 10 ans.

- 14 ème km - Coût : 172 000,00 €

L'aire de jeux du 14 ème km a été inaugurée en avril 2022. Elle peut accueillir jusqu'à 92 joueurs (enfants, adolescents et accompagnants). Elle comprend 3 jeux multifonctions (1 jeu à combinaison imposante, 3 jeux à ressorts, 1 jeu à bascule, 1 jeu à thème, 1 balançoire, pour les enfants à partir de 1 an.

- Bras de Pontho - Coût : 237 140,00 €

Les travaux de réhabilitation de l'aire de jeux située à Bras de Pontho ont été achevés en août. Cette aire peut accueillir jusqu'à 102 joueurs (enfants, adolescents et accompagnants). Elle comprend 12 jeux multifonctions (1 jeu à thème, 1 balançoire, 2 jeux à cordes, 1 jeu à ressort, 1 jeu à bascule, 1 tyrolienne, 5 jeux sportifs) pour les enfants à partir de 1 an.

- *Piton ravines blanche - Coût 185 000,00 €*

Les travaux de réhabilitation de l'aire de jeux située à Piton ravines blanche ont été achevés en décembre 2022. Cette aire peut accueillir jusqu'à 120 joueurs

Des nouvelles aires sont à l'étude dans les hauts avec un financement POE FEDER 2014 2021, notamment à :

- Bourg Murat et Bois court pour un coût estimatif de 583 111,00 € TTC
- 23ème km et 19ème km pour un coût estimatif de 1 704 387,00 € TTC

1.3.3. Études sur la reconquête du corridor écologique sur le tracé de la RN3 de la tour des Azalées jusqu'à la source Reilhac tronçon de 20 km

Le Commune souhaite assurer une continuité écologique sur la RN3, qui compte actuellement un passage quotidien de 20 000 véhicules. Ce serait également l'occasion d'offrir à la population une revalorisation des espaces délaissés aux abords de la route RN3. Pour remplir ces objectifs, deux projets d'aménagement sont prévus, notamment :

1. La reconquête des espaces verts par la valorisation des espèces endémiques (Coût de l'opération estimé à 3 061 515,90 € TTC)
2. Un projet d'aménagement paysager et d'embellissement de la RN3 pour la création du corridor écologique fleuri (Coût de l'opération estimé à 4 963 580,00 € TTC)

1.3.4. Études sur le développement des espaces culturels sur le territoire

La Commune a pour objectif de créer des espaces propices à l'échange, l'expression et l'épanouissement culturels de l'ensemble de ses habitants, tous âges confondus. Pour cela, plusieurs projets sont prévus ou déjà en cours d'exécution :

- Développement d'un espace dédié, appelé place du carré culturel, à proximité du Théâtre Luc Donat, la médiathèque et la MJC ;
- Mise en place de gradins, et d'espaces dédiés à des scènes d'extérieures pour la mise en scène de spectacles (Coût estimé à 9 350 000,00 € TTC)
- Réhabilitation et transformation de l'ancien cinéma EDEN en salle de spectacle ;
- Réhabilitation du bâti communal au service du grand public et de la culture afin d'apporter aux artistes un lieu de répétition supplémentaire et moderne (Coût des travaux estimés à 1 845 161,00 € TTC)

1.3.5. Favoriser la pratique du sport sur le territoire communal

La Commune prévoit de favoriser la pratique sportive sur son territoire à travers le développement des modes de circulation doux et des infrastructures correspondantes (piste cyclable) ainsi que par la réalisation d'espaces accessibles à tous pour faire du sport, à l'image du parcours de santé de la Pointe. Ce dernier aménagement a d'ailleurs bénéficié de l'installation d'agrès, pour un coût total de 54 000 € TTC.

La réalisation d'une piste cyclable a été étudiée et chiffrée à approximativement 3 000 000 € TTC.

Par ailleurs, pour combler le manque d'infrastructure dans les hauts, la réa haute altitude à la Plaine des Cafres est prévue cette année. Le coût des tr TTC.

Un boulo-drome a récemment été créé par la Commune du Tampon dans le quartier de Pont d'Yves, 17ème km. Il contient 8 terrains de pétanque de 15mx4m, avec éclairage public, bancs en préfabriqué béton, accotements végétalisés et alimentés en eau. Un parking de 10 places de stationnement a également été réalisé. Le coût des travaux s'élevait à 45 000 € TTC.

Une aire de jeux multisport, de type *PITCH'ONE*, sera également bientôt réalisée. Cet équipement permet notamment :

- La pratique d'au moins 4 sports de buts (Football, handball, basket-ball et volley)
- La pratique d'au moins 4 sports de filets (badminton, mini-tennis, tennis-ballon, volley ball)
- L'utilisation de l'équipement par plus de 20 personnes simultanément

1.4. PRESERVATION DU CAPITAL SANTE DES TAMPONNAIS

Enjeu 3 : Epanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.4.1. Gestion de la crise sanitaire Covid-19

Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, conformément aux préconisations des autorités sanitaires, la Commune du Tampon a pris les dispositions nécessaires pour contribuer à protéger la population contre le virus. Dès le début du confinement, ce sont près de 1 000 000 masques qui ont été commandés auprès de l'association d'insertion Audace, située à la Plaine des Cafres, afin d'équiper les publics prioritaires, notamment les personnels soignants, les populations fragiles et les acteurs de la lutte. Du gel hydroalcoolique a également été distribué par la collectivité au début de la crise.

Au vu de la persistance de l'épidémie et des nouvelles dépenses auxquelles doivent faire face les familles tamponnaises pour se protéger, une commande supplémentaire de 1 000 000 masques a été distribuée. Ce sont 3 masques supplémentaires qui ont été remis à chaque administré, sur présentation de leur pièce d'identité et d'un justificatif d'adresse. En cas de présence d'enfants de plus de 11 ans dans le foyer, le livret de famille était également demandé afin de fournir 2 masques par enfant.

1.4.2. Lutte contre la dengue

La Réunion est touchée depuis l'année 2018 par l'épidémie de dengue. Plusieurs sérotypes circulent sur l'île et l'ensemble des acteurs locaux sont mobilisés pour tenter d'éradiquer cette épidémie : ARS, sous-préfectures, préfecture, communes, intercommunalités, Département, bailleurs sociaux. La Commune du Tampon, depuis le début de cette épidémie, est fortement mobilisée et a obtenu 48 contrats PEC LAV pour lutter contre la propagation du virus. L'ensemble du personnel du service Environnement est mobilisé pour entretenir les espaces verts, les abords accessibles de ravines, enlever les déchets encombrants lors des opérations *Vide ton fond' cour*.

1.5. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET TOUTE FORME D'EXCLUSION

Enjeu 3 : Epanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.5.1. Aides sociales

Les difficultés financières auxquelles sont confrontées les familles nécessitent des aides du CCAS qui peuvent être ponctuelles (colis alimentaires, secours d'urgence, aides diverses, repas sans domicile fixe...). Cependant, dans la durée et au regard du contexte sanitaire particulier de 2022, un accompagnement vers la constitution d'un dossier à présenter devant la commission de surendettement s'est avéré dans certains cas, incontournable. Un travailleur social a été chargé exclusivement de cette mission.

En 2023, 46 dossiers ont été constitués dont 19 effacements de dettes, 5 échéanciers validés, 1 gel de dettes sur 2 ans, 1 irrecevable, 5 sans suite par le débiteur et 15 en cours d'instruction au 31 décembre.

1.5.2. Accompagnement des jeunes déscolarisés

Des jeunes de 16 à 30 ans déscolarisés sont accompagnés par des éducateurs de rue dans le cadre d'une action inscrite au Pacte de Solidarité Territoriale (PST) depuis 2019, sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville notamment sur Bras Creux et la Plaine des Cafres. Ce dispositif a été complété en 2020 par des médiateurs sociaux aux abords des collèges. Il s'agit de lever les freins à leur insertion professionnelle (confiance en soi, travail sur l'autonomie, savoir-être, prise de conscience des savoir-faire, santé, accès aux droits...).

En 2023, parmi les 387 jeunes rencontrés, 284 ont été accompagnés (73%) dont 72 sorties positives, soit 25% des accompagnements (CDI, CDD, Apprentissage, contrat de professionnalisation, RSMA, formation qualifiante, Foyer Jeunes Travailleurs...).

1.5.3. Lutte contre l'illectronisme

La dématérialisation des démarches a accentué la pauvreté en décourageant les familles en difficulté, ne disposant pas d'ordinateur ni d'internet, à faire valoir leurs droits sociaux. Depuis 2018, la lutte contre le non-droit et la fracture numérique consiste à accompagner ces publics en mettant à disposition, en sus des agents d'accueil, des services civiques en mairies annexes/centres municipaux formés à l'utilisation des portails (Pôle Emploi, CGSS, CAF, Impôts...) et des bornes numériques en libre accès au CCAS du Centre-ville et Maison de Services du 23ème.

En 2021, cette démarche a permis 12 345 accompagnements administratifs qui ont abouti à 4 297 dossiers dématérialisés constitués et 4 390 passages aux bornes numériques.

1.5.4. Soutien à la parentalité

Le soutien des parents dans l'éducation de leurs enfants de moins de 6 ans est proposé au sein de Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

La Commune du Tampon est la mieux dotée de la Réunion avec 3 structures (La Case Verte), à la Plaine des Cafres (La Case Léô) et une itinérante (Trois-Mares et ses environs). Les objectifs sont de : renforcer le lien parent-enfant (à travers le partage d'activités et une approche ludique), accompagner la parentalité, créer des réseaux permettant de rompre l'isolement social et préparer la vie en collectivité notamment avant la socialisation de l'enfant avant l'entrée en maternelle.

En 2022, ce dispositif a compté 1 237 passages d'enfants pour 971 passages de familles dont 175 nouvelles familles, pour 180 familles touchées dans l'année.

1.6. COHESION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE

Enjeu 3 : Épanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

1.6.1. Lien social

Un service en préfiguration d'un centre social aux Araucarias a fonctionné en année pleine en 2022 pour contribuer à la création de lien social sur ce quartier dense d'habitats. Des ateliers intergénérationnels sont proposés par les habitants qui fréquentent ce lieu-ressource et animés notamment par des bénévoles souhaitant partager leurs savoir-faire (couture, arts créatifs, bien-être, nutrition, amélioration de l'environnement, recyclage...). Afin de l'optimiser, cet espace de vie sera réorienté vers un projet d'habitat inclusif pour personnes âgées et/ou porteuses de handicaps dans une approche intergénérationnelle maintenue.

En 2022 : 2 650 passages de femmes (56%), d'hommes (35%) accompagnés d'enfants (9%).

Les habitats inclusifs de la Châtoire (LCR La Bruyère) et du Centre-Ville (LCR Le Camphrier) ont été labellisés par l'ARS/Conférence des Financeurs fin 2020 dont les objectifs principaux sont : soutenir à leur domicile les personnes âgées et/ou porteuses de handicaps dans une approche intergénérationnelle, éviter leur entrée en institution (EHPAD...) malgré la perte d'autonomie, travailler les solidarités de voisinage et les coordinations de proximité avec les partenaires associatifs et institutionnels. La définition et la mise en œuvre du Projet de Vie Sociale et Partagé de ces lieux de vie seront réalisées à compter de 2023.

La Direction de la cohésion Sociale a accompagné en ingénierie projet l'Association AUBERGE DES CRATERES (ADAC) pour répondre à un appel à projet du Département de la Réunion, dans le cadre du plan pauvreté, pour une somme de 265 600,00 euros

L'action consistait à offrir deux week-ends familles de remobilisation aux plus fragilisés socialement et économiquement. Il est prévu que cette action dure jusqu'à fin 2024.

Pour l'année 2022/2023, 398 personnes ont été accueillies en centre de séjour à la Plaine des cafres.

1.6.2. Politique de la ville

Les premiers résultats du contrat de ville, diversifié et ambitieux, commencent à se faire sentir. C'est le fruit d'un travail mené par l'État, la Commune du Tampon et les différents partenaires. Durant cette période de crise sanitaire, les actions menées dans les quartiers prioritaires ont eu un écho particulier. Ces actions touchent

environ 7 000 personnes dans les 4 quartiers prioritaires, dont certaines sont dans des situations de pauvreté.

- **La cohésion sociale**

195 936 € ont été programmés en 2023 pour 19 actions parmi lesquelles les actions suivantes : atelier Fonckèr intergénérationnel avec Karambolaz ; atelier couture avec la MJC ; athlétisme d'ultra proximité avec la LRA ; apprentissage de la natation pour les enfants des quartiers prioritaires avec le Club des nageurs tamponnais ; animation danse hip-hop avec Cœur de Rue ; prévenir toutes les formes de violences, promouvoir l'égalité Femmes / Hommes et accompagner la parentalité avec le Planning familial 974 ; AJM Club avec Allons Jouer Mangue.

- **Les valeurs de la République et de la citoyenneté**

103 879 € ont été programmés en 2023 pour 8 actions parmi lesquelles les actions suivantes : accompagnement des conseils citoyens avec Junior Busin'ess ; mise en place de vidéosurveillance avec la SHLMR ; Dispositif Ville Vie Vacances avec AJM, Cœur de Rue et la MJC du Tampon...

- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi**

659 802 € ont été programmés en 2023 pour 10 actions parmi lesquelles les actions suivantes : « Théâtre Luc Donat : à la découverte du décor » avec le Théâtre Luc Donat ; la communication, vecteur de bien-être avec ESF Réunion ; action de médiation sociale avec APPEI, ARISS et Les Aurores.

- **Le développement de l'activité économique par les jardins collectifs**

Accompagnement JADES et du bailleur social SEMAC pour la création d'un jardin collectif en pied d'immeuble par un ACI de 10 personnes (09 femmes et 1 homme), six mois pour une somme de 140 502€.

Accompagnement des associations de gestions des jardins collectifs (ARISS ET JADES) par le recrutement de 2 adultes Relais-Médiateurs sociaux pour une somme 50 400€ pour 2 postes annuels.

- **Les valeurs de la République et de la citoyenneté**

103 879 € ont été programmés en 2023 pour 8 actions parmi lesquelles les actions suivantes : accompagnement des conseils citoyens avec Junior Business ; mise en place de vidéosurveillance avec la SHLMR ; Dispositif Ville Vie Vacances avec AJM, Cœur de Rue et la MJC du Tampon...

- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi**

659 802 € ont été programmés en 2023 pour 10 actions parmi lesquelles les actions suivantes : « Théâtre Luc Donat : à la découverte du décor » avec le Théâtre Luc Donat ; la communication, vecteur de bien-être avec ESF Réunion ; action de médiation sociale avec APPEI, ARISS et Les Aurores ; accompagnement des jardins collectifs avec Jades ; éducateurs de rue dans les quartiers prioritaires avec le CCAS...

- **Le cadre de vie et renouvellement urbain**

35 950 € ont été programmés en 2023 pour 5 actions parmi lesquelles : la valorisation des gestionnaires d'immeubles avec la SIDR.

1.7. ACCES ET PARTICIPATION DE TOUS PUBLICS A DES ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES, DE LOISIRS

Enjeu 3 : Epanouissement des êtres humains

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Le Plan Régional « Sport Santé Bien-Être » (PRSSBE), mis en place conjointement par la DRAJES de La Réunion (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et l'ARS OI (Agence de Santé Océan Indien), vise à structurer une politique régionale de promotion et d'intégration de l'activité physique et sportive (APS) dans le mode de vie des Réunionnais.

Dans ce cadre, la DRAJES, l'ARS et leurs partenaires ont mis en place un label régional des activités « Sport Santé Bien-Être » (SSBE) comprenant 2 niveaux :

- **Label de niveau 1 « Sport santé pour tous » :**

Pour un tout public disposant d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique des APS (Activité Physique et Sportive) délivré par le médecin traitant.

- **Label de niveau 2 « Sport Sur Ordonnance » :**

Pour un public présentant une maladie chronique de type Affection de Longue Durée et/ou une autre pathologie chronique non exonérant comme l'obésité, pouvant bénéficier d'une pratique d'Activité Physique Adaptée (APA) sur prescription du médecin traitant (public ne présentant pas de limitation fonctionnelle sévère).

Suite à un appel à projets, les labels de niveau 1 et de niveau 2 ont été attribués à la Commune du Tampon.

Avec son dispositif **Sport Santé dans les Quartiers** » (niveau 1), la Commune encadre actuellement plus d'un millier d'adhérents sur l'ensemble du territoire. Les activités physiques actuellement labellisées sont les suivantes : ateliers de remise en forme ; cardio self-défense ; yoga / stretching ; marche et remise en forme ; cross training ; zumba ; fitness.

Également, les premières séances du "**Sport Sur Prescription**" (niveau 2) vont débiter dès le premier semestre 2023 dans les programmes *Sport Sur Ordonnance* (les affections chroniques), *Sport Santé Maternité* (les femmes enceintes) et *Sport Santé Evasion* (la santé mentale).

1.7.1. Centres de loisirs et sports vacances

Plus de 1 000 enfants ont pu bénéficier des dispositifs mis en place par la Commune du Tampon durant les vacances scolaires de janvier. Du 20 au 31 décembre suite aux menaces sanitaires COVID, 10 centres de loisirs ont été ouverts de 8h à 16h : 4 pour les 3-5 ans et 6 pour les 6-12 ans. 6 centres Sports Vacances étaient également proposés du 6 au 23 janvier. Ouverts de 8h à 12h, 3 d'entre eux ont accueilli les 3-5 ans et les 3 autres les 6-12 ans. Football, basket-ball, tchoukball, hiphop, structures gonflables... c'est toute une palette d'activités physiques et sportives qui a été proposée aux marmailles dans le cadre des Sports Vacances. Dans

La médiathèque est composée de 2 pièces : l'une dédiée aux documents et dédiée à un « coin jeunesse » avec tapis, petits coussins et TV/DVD (documentaires jeunesse, BD, documentaires et romans adultes, DVD) sont également mis à disposition du public. Elle est ouverte aux mêmes horaires que les autres médiathèques annexes de quartiers : - Mardi, Mercredi, Vendredi : 8h à 12h / 13h15 à 17h ; Jeudi : 13h15 à 17h ; Samedi : 8h à 12h

Les tarifs sont identiques à ceux du Réseau de lecture publique : Gratuit pour les moins de 18 ans, les plus de 60 ans, les étudiants, les personnes à la recherche d'un emploi, les personnes porteuses de handicap ; 12€ pour les adultes Tamponnais.

1.9. ACTIONS FAVORISANT L'EMPLOI LOCAL

Enjeu 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1.9.1. Des critères d'évaluation visant l'éco-responsabilité dans le cadre des marchés publics lancés par la collectivité

Lorsque cela est pertinent, des critères tels que la proximité géographique, des produits écoresponsables sont appliqués dans le cadre des marchés publics dans le but de limiter les flux de transport et de marchandises ainsi que la réduction des déchets non recyclable sur le territoire tamponnais. Cela permet également de favoriser l'économie locale.

1.9.2. Soutien aux associations locales mobilisant des fonds pour l'insertion

La collectivité apporte son soutien aux associations locales œuvrant en faveur de l'insertion. Leur dynamisme sur le territoire permet l'embauche de tamponnais pour mettre en œuvre les projets portés par ces associations locales. Leurs activités participent donc à l'emploi local et à la montée en compétences de personnes en recherche d'emploi.

1.9.3. Les Grands projets de la collectivité pour dynamiser l'économie des Hauts

L'équipe municipale a pour ambition de développer de nombreux projets d'envergure sur le territoire de la Plaine des Cafres qui compte le plus de demandeurs d'emploi. Le développement de l'attractivité des Hauts du Tampon pourrait avoir une incidence positive sur la situation socio-économique de la partie haute de la Commune.

Dans le cadre des projets du Parc du Volcan, des jeunes de la Plaine des Cafres ont été formés pour l'exploitation et la maintenance de ces installations avant lancement de l'activité de loisirs en 2024.

1.10. PROMOTION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Enjeu 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1.10.1. Soutien aux acteurs associatifs œuvrant dans le secteur solidaire

- **Association AUDACE**

L'association Audace, basée à la Plaine des Cafres avec le soutien de la CASUD et de la Commune du Tampon tient la première Recyclerie / Ressourcerie du SUD qui a pour objectif de réparer les déchets d'équipements électriques électroniques (D3E), le travail de la laine et le recyclage des textiles.

- **Association Le Saint-Martin**

L'association Le Saint-Martin est une épicerie sociale et solidaire, située dans la rue Sarda Garriga qui distribue des colis alimentaires à partir des denrées délivrées par la Banque alimentaire des Mascareignes et les grandes surfaces locales.

1.10.2. Anti-gaspillage alimentaire

Le surplus de nourriture produite par la cuisine centrale du Centre-ville est désormais conditionnable pour préparer des barquettes pour les personnes sans-abri. Cela permet de lutter contre le gaspillage alimentaire tout en venant en aide aux personnes vulnérables.

2. MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, PROGRAMMES ET ACTIONS AU REGARD D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est souvent réduit à des dimensions environnementale et écologique. Pourtant, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Ces 3 piliers se traduisent dans les 5 finalités du développement développées en introduction ainsi que les 17 objectifs mondiaux (Figure 1) définis en 2016 lors du sommet historique des Nations Unies à l'échelle de la planète à l'horizon 2030, appelés « ODD », qui renouvellent la feuille de route de Rio 1992 et l'Agenda 21. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. Ces objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030 qui est un programme universel de développement durable adopté par 193 pays à New York en septembre 2015.

Dans le but d'atteindre ces 17 objectifs, il est indispensable de définir les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

- **Élaboration des actions, politiques publiques et programmes**

Les objectifs de développement durable touchent plusieurs domaines et sont relativement transversaux. C'est pourquoi il est important que chaque direction et service se les approprie pour élaborer à leur niveau les objectifs auxquels leurs activités peuvent contribuer.

Il est indispensable que la Direction générale se charge d'organiser des réunions transversales pour porter à connaissance de chaque service des 5 finalités et de 17 objectifs de développement durable. Chaque direction et service devra faire un premier travail d'inventaire des actions/politiques publiques/programmes existants ainsi que des nouvelles initiatives qui pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs.

- **Mise en œuvre et de suivi des actions, politiques publiques et programmes**

Une fois l'inventaire des actions/politiques/programmes existants et nouveaux réalisé, toutes les directions et tous les services de la Commune du Tampon devront décliner une feuille de route objectivée. Les actions de développement durable menées par la collectivité pourront être suivies au cours de l'année. Des réunions bilatérales pourront être organisées pour s'assurer de la prise en compte de ces actions/politiques/programmes dans les activités quotidiennes des différentes directions.

- **Évaluation des actions, politiques publiques et programmes**

A la fin de l'année, un bilan sera réalisé afin de vérifier si les objectifs fixés en début d'année ont pu être atteints. L'harmonisation de ces bilans est incontournable pour que le rapport de développement durable 2023 puisse être complet, synthétique et compréhensible de tous. Ces bilans permettront de souligner les domaines pour lesquels la collectivité peut s'améliorer.

- **Inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue**

Au cours de l'année, des dispositions réglementaires peuvent être prises pour accélérer l'atteinte de ces objectifs. Une veille continue devra être menée pour que la collectivité soit exemplaire et responsable. De nouvelles actions verront alors le jour et pourront être intégrées.

3. DEMARCHE DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE

3.1. ELABORATION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE

Elaboration d'un programme de travail préalable à l'élaboration de la stratégie visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique prescrit sur les communes de plus de 50 000 habitants art 35 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021

Enjeu 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Enjeu 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Enjeu 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Enjeu 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

3.1.1. Proposition d'un bilan annuel dans le cadre d'un bilan annuel présenté préalablement aux débats sur le projet de budget et sur la situation en matière de développement durable prévu à l'article L 2911-1-1 du code général des collectivités

- **Lutte contre l'obsolescence, réemploi de l'équipement :**

L'idée est de donner un second souffle de vie au matériel informatique vieillissant. Le matériel même vétuste peut toujours être en état de fonctionnement, il peut parfaitement répondre à des besoins différents des services administratifs. La DSI transfère ce matériel au service des Seniors qui dispense des formations d'initiation à l'informatique pour les personnes âgées ou qui se trouveraient en fracture numérique.

- **Le réemploi des équipements informatiques :**

Remise en état de fonctionnement de certains équipements informatiques (PC, périphériques d'impression, ...) à partir de pièces d'équipement défectueux ou hors service.

- **L'écoconception de services numériques :**

Les projets innovants associant des dispositifs "intelligents" et du traitement informatique peuvent également participer à une stratégie responsable.

Nous prenons pour exemple, les projets de jardins connectés qui se veulent être une façon éducative et moderne de découvrir les espèces de plantes au sein d'un parc ou d'un jardin.

L'identification des plantes et arbustes se base sur une géolocalisation précise et non plus sur un support à base de QR code dont la production représente un coût environnemental et le déploiement, une pollution visuelle.

Idem pour les marches organisées dans la ville, qui permettent aux marcheurs de découvrir des aspects historiques sur certains points de leurs parcours.

- **La mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique responsable**

- Eviter l'impression de mails si cela n'est pas nécessaire (note dans les signatures des mails).
- Mise en œuvre et mutualisation des applications métiers en place et lieu de la pluralité.

- **Généricité, réutilisation de code informatique**

Pour ses développements de code, la DSI s'oriente vers la mise en place d'architectures logicielles à base de composants ou de services réutilisables.

- **Efficiences énergétique**

La Direction du service informatique procède progressivement au remplacement d'équipements serveurs et/ou réseau d'un certain âge qui sont énergivores et sources de nuisance sonore afin d'avoir une gestion encore plus optimisée des ressources permettant l'économie d'énergie

ANNEXE 1 : Inventaires des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine de la Commune du Tampon (SCOPE 1 et 2)

Rédacteur : B. Nativel

Postes d'émissions	Inventaires des postes d'émissions communaux	Nature donnée	Données 2021	Facteur d'émission (incluant PRG) KCO _{2e} / X	GES en T éq CO ₂
Émissions directes des sources fixes de combustion	Groupes électrogènes (*1A)	Volume carburant essence (L)			
	Matériels thermiques (*1B)	Volume carburant essence (L)	21 745	2,9	63,1
	Gaz de la restauration (scolaire,...) (*1C)	Volume gaz butane (kg)	28 792	0,30	8,6
Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Véhicules diesel (*2A)	Volume carburant diesel (L)	277 729	3,04	844,3
	Véhicules essences (*2B)	Volume carburant sans plomb (L)	42 321	2,9	122,7
Émissions directes des procédés hors énergie	/	/			
Émissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes des climatiseurs (*4A)	Volume fluide (L)			0,83
	Traitement des déchets organiques (*4B)	/			
Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Consommation biomasse liée à l'aménagement des sols (*5)				



Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation électrique du patrimoine bâti communal (*6A)	Consommation (Kwh)	2 117 481	0,7	
	Consommation électrique de l'éclairage public (*6B)		985 034	0,78	768,3
	Consommation électrique de l'éclairage public sportif (*6C)		1 945 485	0,78	1517,5
Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	/	/			
Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »					
Achats de produits ou services					
Immobilisations de biens					
Déchets					
Transport de marchandise amont					
Déplacements professionnels					
Actifs en leasing amont					
Investissements					

Transport des visiteurs et des clients					
Transport des marchandises aval					
Utilisation des produits vendus					
Fin de vie des produits vendus					
Franchise aval					
Leasing aval					
Déplacement domicile travail					
Autres émissions indirectes					
Inventaires des postes d'émissions communaux	Données	Facteur d'émission			
		Valeur	unité	source	
Groupes électrogènes (*1A)	Volume de carburant indissociable des véhicule essences (compris dans le poste n°2)				
Matériels thermiques (*1B)	Volume de carburant répertorié parc le parc automobile	2,9	kgCO2e/ L	ADEME	
Gaz de la restauration (scolaire,...) (*1C)	Commande des affaires scolaires de butane (quantité commandé en kg)	0,30	kgCO2e/ kg	Bilan Carbone département 2012 (*I)	
Véhicules diesel (*2A)	Volume de carburant diesel consommé par la flotte de véhicules en 2021 (donnée parc auto)	3,04	kgCO2e/ L	ADEME	
Véhicules essences (*2B)	Volume de sans plomb consommé par la flotte de véhicules y compris pour	2,9	kgCO2e/ L	ADEME	

	les groupes électrogène et les engins en 2021 (donnée parc auto) (*II)			
/	Pas de procédé industriels générant des gaz à effet de serre			
Fuites de fluides frigorigènes des climatiseurs (*4A)	Le dispositif de maintenance ne permet pas de quantifier les pertes de fluides frigorigènes. Au niveau nationale, une étude ADEME montre que ces 5 pertes sont responsable en moyenne de 5% des émission de gaz à effet de serre dans un bâtiment.			
Traitement des déchets organiques (*4B)	Non pris en compte car compétence CASUD			
Consommation biomasse liée à l'aménagement des sols (*5)	Non pris en compte par manque de donnée et méthodologie			
Consommation électrique du patrimoine bâti communal (*6A)	Consommation électrique fournit par EDF pour l'année 2021	0,78	kgCO2e/kWh	ADEME
Consommation électrique de l'éclairage public (*6B)				
Consommation électrique de l'éclairage public sportif (*6C)				
/	Pas de réseau de chaleur ni de froid sur la commune du Tampon			

Facteur d'émission butane en kgC/kg	0,081				
Conversion CO2 / carbone	0,2727	1 Kg de CO2 <=> 0,2727 Kg de C			
Facteur d'émission butane en kgC02e/kg	0,297029703				
Volume de carburant sans plomb total total consommé en 2021 (donnée parc Auto)	299 474				